

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 59 (1933)
Heft: 7

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

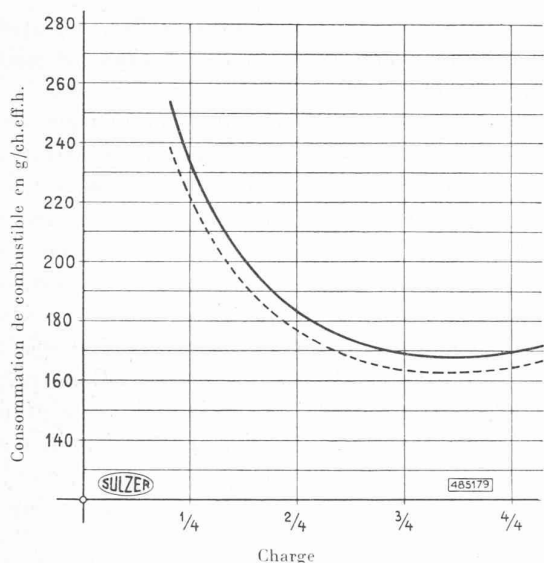


Fig. 11. — Courbes de consommation d'un moteur de locomotive Sulzer à 4 temps et 8 cylindres de 800 ch eff.

Légende : — = Consommation de combustible à 700 t/m
 - - - = Consommation de combustible à 510 t/m

d'une manière analogue, les tractions à vapeur, électrique ou Diesel suivant la densité du trafic et le coefficient d'utilisation des véhicules moteurs, à moins que des circonstances locales, comme la rareté de l'eau ou du combustible, ne favorisent tout particulièrement l'un ou l'autre de ces systèmes. Le service rapide sur de grandes distances, avec des locomotives de grande puissance, permet une utilisation particulièrement avantageuse des locomotives Diesel, parce qu'ici la consommation de combustible représente certainement un pourcentage plus élevé du total des frais d'exploitation que dans n'importe quel autre service ferroviaire.

Il est possible qu'avec le temps, les procédés pour extraire de l'huile du charbon par distillation à basse température, deviendront de moins en moins coûteux. Dès lors les pays qui possèdent de la houille pourront, dans un avenir peut-être proche, fabriquer de l'huile à des prix modérés, de sorte que, même dans les pays qui disposent de charbon à bon marché, la traction Diesel deviendra nettement avantageuse.

Concours d'architecture pour l'étude urbanistique et architectonique de l'ancien Evêché, à Lausanne.

(Suite et fin)¹

N° 22. « III ». — La suppression de la rue Saint-Etienne est osée, mais peut cependant être envisagée dans un but d'urbanisme. Le défaut initial de ce projet réside dans le fait qu'il n'a pas été tenu compte du dégagement que l'on doit avoir pour la vue du Grand-Pont.

La proportion des salles, leur éclairage et les relations entre les différents locaux sont particulièrement appropriés pour un musée de cette nature. Façades intéressantes. Cube 17081 m³.

N° 10. *Laus*. — Parti très net avec entrée sur la place de la Cathédrale. Bonnes dispositions des plans avec un système d'escalier central qui relie très bien les divers étages.

Le genre d'architecture est bon, sous réserve du motif

¹ Voir *Bulletin technique* du 18 mars 1933, page 69.

d'entrée qui n'est pas étudié. Le raccord de la toiture et des lanternes n'est pas au point.

La position de l'entrée principale de plain-pied avec la terrasse de la Cathédrale est une bonne solution.

La liaison entre la rue Pierre Viret et la place de la Cathédrale est suffisante. Cube : 16 865 m³.

N° 24. « 1798 ». — Il est possible d'accéder à l'entrée principale soit de la terrasse de la Cathédrale, soit de la rue Pierre Viret ; cette solution est très heureuse quoique l'escalier empiète trop sur la terrasse de la Cathédrale.

Excellente distribution des plans. Le décalage dans les hauteurs de bâtiment permet un éclairage particulièrement favorable des salles.

Dans l'ensemble, la répartition des masses est bonne. La répartition des surfaces éclairantes et des surfaces pleines est heureuse. La forme de l'escalier principal est déficiente. Au premier sous-sol nord, l'éclairage des salles par typographie, faïences, bijouterie, etc., est inexistant. D'une façon générale les tablettes des fenêtres devraient être abaissées. Cube : 12 763 m³.

Le jury procède au classement, à l'unanimité :

1^{er} rang : N° 16, « Unité ». — 2^e rang : N° 10, « Laus ». — 3^e rang : N° 9, « Carillon ». — 4^e rang : N° 24, « 1798 ».

Le jury, à la majorité, a retenu comme venant ensuite : 5^e rang : N° 26, « Les terrasses ». — 6^e rang : N° 22, « 111 ».

Le jury constate que le concours n'a pas fourni de projet pouvant être réalisé sans transformations d'une certaine importance ; c'est pourquoi il ne peut pas recommander à la Municipalité l'exécution du projet classé en premier rang. En conséquence, il a décidé de ne pas décerner de premier prix, mais a fixé les rangs suivants pour les projets qu'il a retenus pour être primés :

1^{er} rang : N° 16, « Unité » — 3000 fr. ; 2^e rang : N° 10, « Laus » — 2800 fr. ; 3^e rang : N° 9, « Carillon » — 2400 fr. ; 4^e rang : N° 24, « 1798 » — 1800 fr.

L'ouverture des enveloppes fait constater que les auteurs du projet primé en premier rang sont MM. Gilliard et Godet, architectes à Lausanne (N° 16, « Unité »). Le jury constate ensuite que les auteurs du projet classé en deuxième rang sont les mêmes que pour le projet classé en premier rang (N° 10, « Laus »).

Aux termes de l'article 13, paragraphe 2 du programme de concours, un concurrent ne peut obtenir qu'une seule prime.

Le jury examine à nouveau la répartition des primes et les détermine comme suit :

1^{er} rang : 3000 fr. ; 2^e rang : pas de prime ; 3^e rang : 2800 fr. ; 4^e rang : 2000 fr. ; 5^e rang : 1200 fr. ; 6^e rang : 1000 fr.

L'ouverture de l'enveloppe du projet N° 9 « Carillon », révèle que l'auteur est M. James Ramelet, architecte à Lausanne.

A l'ouverture de l'enveloppe du projet N° 24, on trouve simplement comme indication d'auteur : « Un groupe d'employés de l'agence Epitaux », sans les noms des auteurs ni leur qualité pour pouvoir participer au concours. Le jury constate que cette indication n'est pas conforme aux prescriptions du programme de concours et décide de ne pas attribuer de prime au projet N° 24 « 1798 ».

Le projet des employés de M. Epitaux étant éliminé, parce que non conforme au programme du concours, les primes sont fixées comme suit :

1^{er} rang : 3500 fr. ; 3^e rang : 3300 fr. ; 5^e rang : 1700 fr. ; 6^e rang : 1500 fr.

L'ouverture du projet N° 26, « Les terrasses », fait constater que les auteurs sont MM. Bosset et Buèche, architectes à Payerne et Saint-Imier. Le projet N° 22, « 111 », est de M. Roger Braillard, architecte à Lausanne.

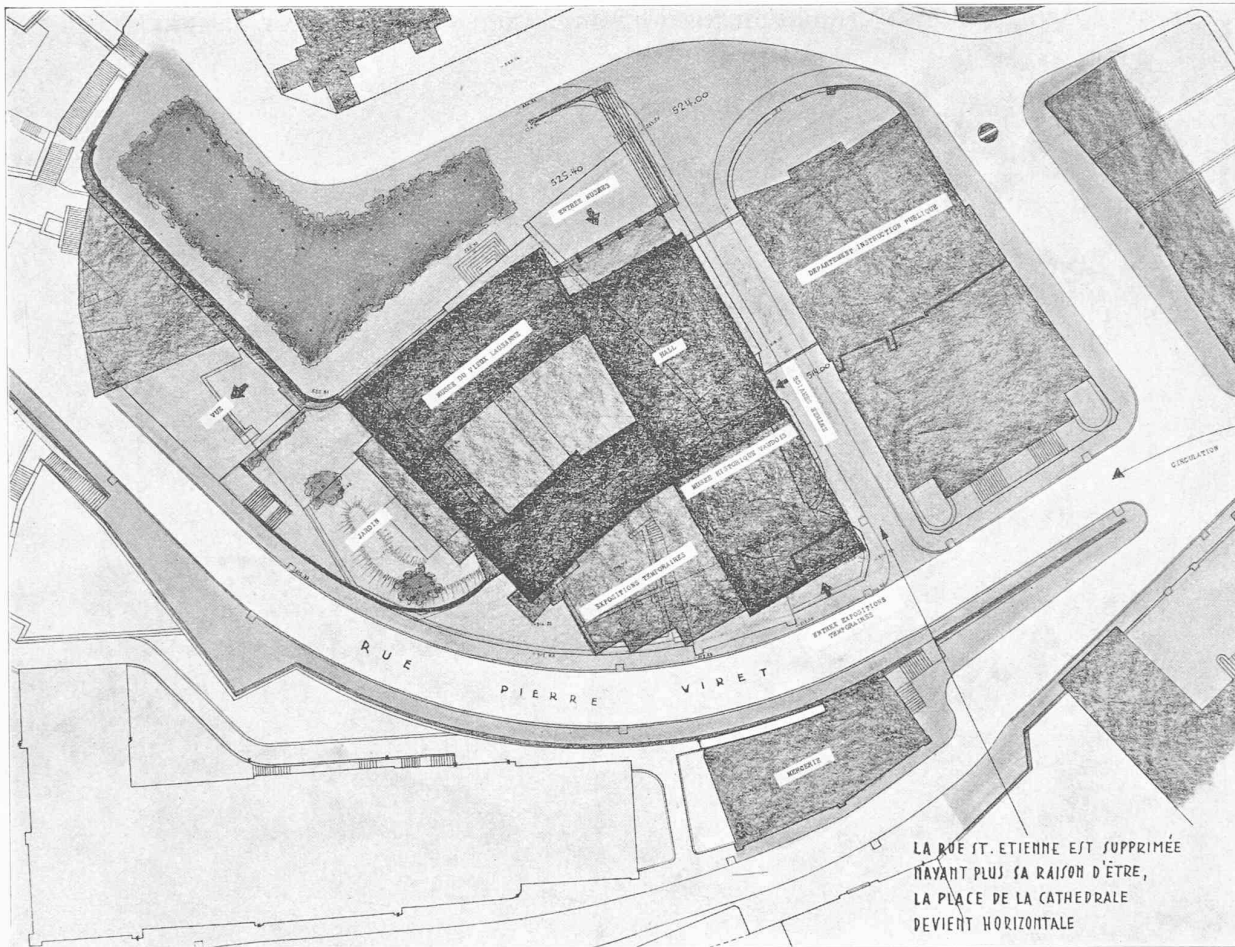
En conséquence, le jury attribue les primes comme suit : 1^{er} rang : 1^{re} prime, Fr. 3500 N° 16, à MM. Gilliard et Godet, architectes, à Lausanne.

3^e rang : 2^e prime, Fr. 3300 N° 9, à M. James Ramelet, architecte, à Lausanne.

5^e rang : 3^e prime, Fr. 1700 N° 26, à MM. Bosset et Buèche, architectes, à Payerne et Saint-Imier.

6^e rang : 4^e prime, Fr. 1500 N° 22, à M. Roger Braillard, architecte, à Lausanne.

Le jury propose à la Municipalité l'acquisition du projet N° 3 « Sic », que le Jury aurait retenu, si ce projet n'avait pas été éliminé pour dépassement du gabarit fixé dans le programme.



Plan de situation 1 : 800.



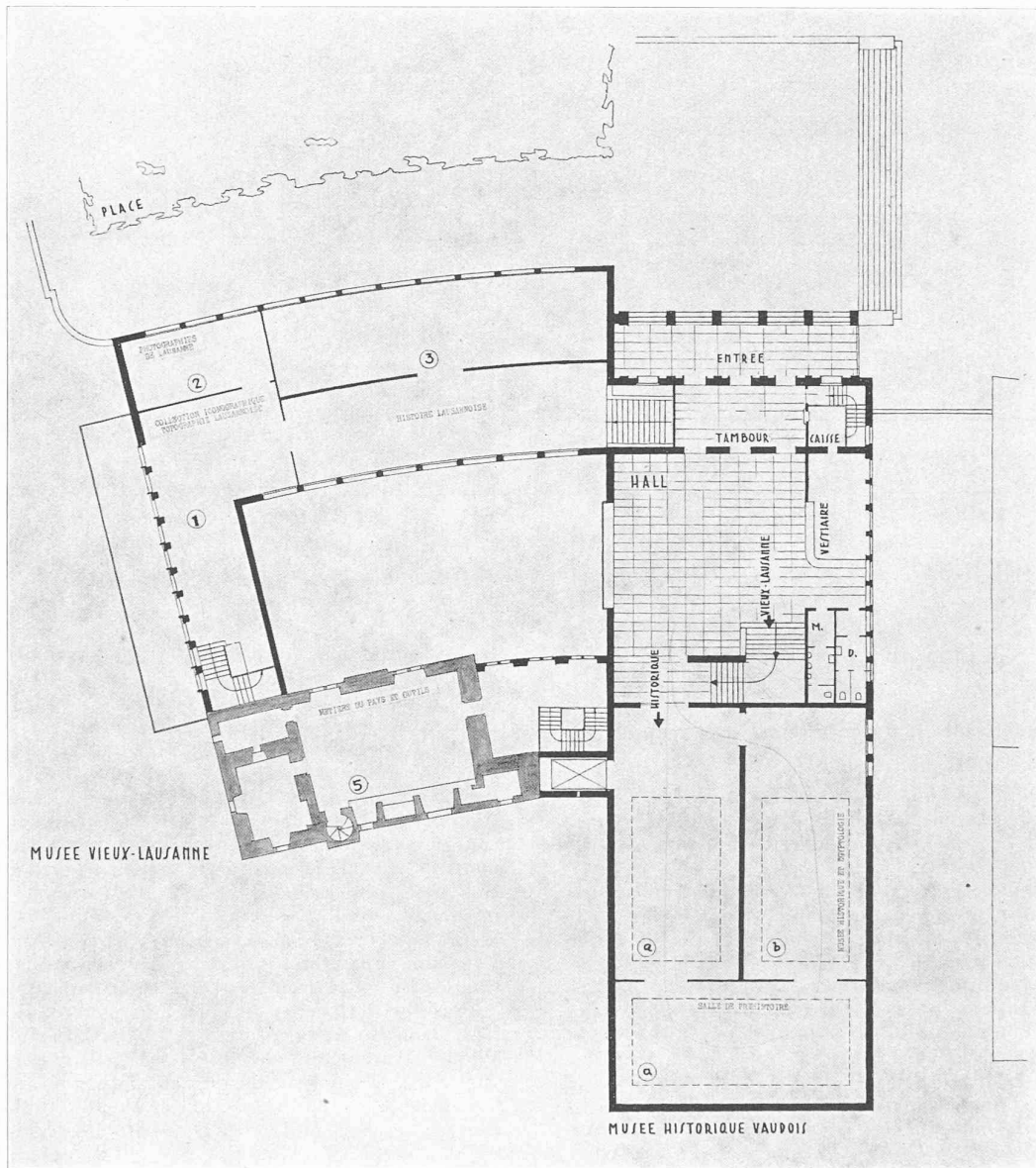
Perspective.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE
URBANISTIQUE DE L'ANCIEN
« ÉVÊCHÉ », A LAUSANNE

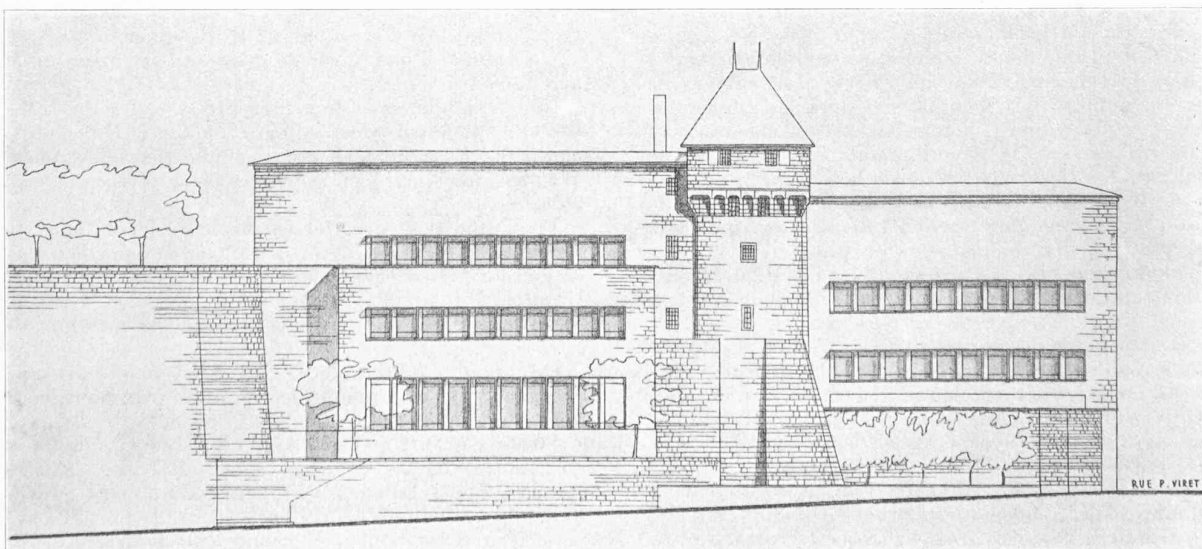
IV^{me} prime :
projet « 111 », de M. R. Braillard,
architecte, à Lausanne.



CONCOURS POUR L'ÉTUDE URBANISTIQUE DE L'ANCIEN « ÉVÊCHÉ », A LAUSANNE

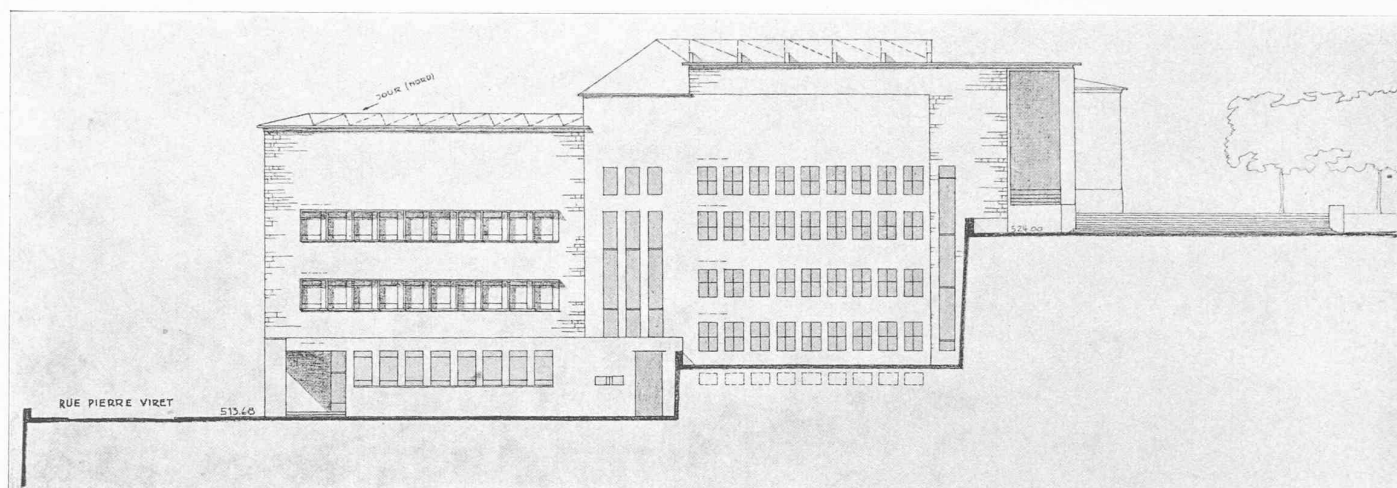


Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.



Façade ouest. — 1 : 400.
IV^{me} prime : projet de M. R. Brailard.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE URBANISTIQUE DE L'ANCIEN « ÉVÈCHÉ », A LAUSANNE



Façade est. — 1 : 400.

IV^{me} prime : projet de M. R. Braillard.

CHRONIQUE

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Assemblée générale.

Samedi après-midi, 11 mars 1933, dans la salle à manger du restaurant Café vaudois, à Lausanne, a eu lieu l'Assemblée générale annuelle de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, section de la S. I. A.

M. Edouard Savary, directeur du 1^{er} arrondissement des C. F. F., qui fut un président de grande valeur et réalisa la fusion, tant désirée, de la société vaudoise et de la section vaudoise de la société suisse, dirigea les débats, pour la dernière fois, avec son autorité habituelle.

On entendit et on adopta d'abord le procès-verbal tenu par M. Robert Vonder Muhll, architecte, secrétaire sortant de charge.

M. Savary fit ensuite un bref rapport sur l'activité de la société durant l'exercice écoulé, activité considérable et réjouissante, qui comprit notamment l'organisation de la 53^e Assemblée générale de la S. I. A., à Lausanne. On se souvient de la parfaite réussite de cette assemblée.

La S. V. I. A. est intervenue dans la discussion sur les nouvelles normes du béton et du béton armé. Elle a, chaque fois que le besoin s'en fit sentir, défendu fermement les intérêts généraux des professions d'architecte et d'ingénieur. Elle a organisé plusieurs conférences, seule ou en collaboration avec l'Association des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de Lausanne. Le nombre des membres, malgré les conditions très sérieuses requises pour l'admission, est en constante et réjouissante progression. Il atteint maintenant le chiffre de 262, ce qui donne à la société vaudoise, la deuxième des sections suisses, neuf délégués au sein de la S. I. A. Comme de coutume, on dut enregistrer quelques démissions, motivées pour la plupart par des changements de profession. On eut aussi à déplorer le décès de trois membres : MM. de Montmollin, Bidal et Cuénod. L'assemblée se leva pour honorer leur mémoire.

On prit connaissance des comptes, présentés par M. Walter Ruttimann, caissier exact et dévoué. Malgré les dépenses considérables qui incombèrent à la section vaudoise, l'an dernier, du fait de l'Assemblée générale de la S. I. A. l'état des finances est bon. L'avoir de la société, au 31 décembre 1932 s'élevait, toutes notes payées, à 1856 fr. 08. Le rapport des vérificateurs, présenté par M. Auguste Fontolliet, ingénieur (autre membre, M. Longchamp) propose l'adoption des comptes et félicite le caissier. Il émet le vœu de voir les diffé-

rentes cotisations unifiées afin de simplifier la tâche du caissier.

M. le président annonce que l'Assemblée des délégués de la S. I. A. se tiendra le 13 mai à Neuchâtel.

On passe ensuite à l'élection du comité. Plusieurs des membres du comité sortant de charge se retirent, (MM. Ed. Savary, G. Epitoux, C. Oyex et R. Vonder Muhll) M. W. Ruttimann manifeste son intention d'abandonner la caisse. Le comité nouveau est constitué de la façon suivante : Président : M. Ch. Thévenaz, architecte ; vice-président : M. Jean Bolomey, professeur à l'École d'ingénieurs de Lausanne, ingénieur-conseil ; secrétaire : M. Camille Desponds, ingénieur aux C. F. F. ; caissier : M. René May, ingénieur à Lausanne ; membres : MM. Walter Ruttimann, ingénieur, Charles Brugger, architecte et René Bonnard, architecte.

Puis l'on désigne les délégués à la Société suisse : Membres : MM. Jean Bolomey, professeur, Adrien Tschumy, ingénieur, Walter Ruttimann, ingénieur, Alfred Stucky, professeur, Henri Dufour, ingénieur, Walter Baumann, architecte, Charles Brugger, architecte, Robert Vonder Muhll, architecte, tous à Lausanne. MM. Virieux, architecte urbaniste de la Ville de Lausanne, M. Alphonse Shorp, architecte à Montreux, Ernest Jaccard, ingénieur de l'Etat de Vaud, Louis Pache, directeur des travaux des Planches-Montreux, Albert Breuleux, ingénieur à Lausanne, sont suppléants.

Les vérificateurs des comptes sont MM. Albert Naef, architecte, archéologue cantonal, et DuPasquier, ingénieur.

On décide à l'unanimité de maintenir la cotisation annuelle aux taux précédent.

Cinq candidatures sont présentées, celles de MM. Pierre Bovon, ingénieur-constructeur, Fernand Guye, ingénieur-chimiste, Bruno Kilchenmann, ingénieur-électricien, Paul Wagner, ingénieur-électricien, et Jean Wiswald, ingénieur-chimiste.

Pour étudier et discuter encore le projet de nouvelles normes du béton et du béton armé, on désigna la commission suivante : MM. Jean Bolomey, Roger Bolomey, Couchepin, Gardiol, Dumas, Paris, Roubakine, Stucky, Ruttimann et Wiswald. (Ce dernier, qui n'est pas encore membre, siègera à titre consultatif.)

On prend encore acte de diverses communications dont l'une concerne notamment les séries de prix pour les travaux du bâtiment, en vue de leur unification.

Pour finir, M. Ch. Thévenaz, le nouveau président, parlant au nom de tous les membres de la S. V. I. A., et chaleureusement applaudi, remercie vivement M. Edouard Savary pour tout le travail effectué pendant sa féconde présidence.

La séance, rondement menée, prit fin là-dessus.